

Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
« ITEKA »

29, avenue de la Mission - B.P. : 177 - Bujumbura (BURUNDI)
Téléphone : (257) 228636 ou (257) 211623
Fax : (257) 220004 - Email : iteka@cbinf.com

**Consultations au sein
de la société civile sur
le processus de paix au
Burundi**

organisées avec l'appui du

**Centre International des Droits de la
Personne et du Développement Démocratique
(C.I.D.P.D.D.)**

et du

**Nationaal Centrum voor Ontwikkelingssamenwerking
(NCOS - Centre National de Coopération au Développement)**

Gitega (du 7 au 10 octobre 1998)

OBJECTIF GENERAL DES CONSULTATIONS

Promouvoir au Burundi un processus stable et dynamique de paix en favorisant, par une consultation au sein de la société civile burundaise, d'une part une vision générale commune des problèmes de fond de la nation et de ses principaux défis et d'autre part une action convergente dans les domaines et sur les acteurs-clés du changement.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DES CONSULTATIONS

1. Dresser un état des lieux de la crise burundaise :

Dresser un état des lieux de la société burundaise (incluant une description des mécanismes de la violence et de son auto-entretien), de l'économie, de l'ordre politique (mode d'exercice du pouvoir et mécanismes actuels de participation des citoyens à l'exercice et au contrôle du pouvoir), de l'état des forces en présence (sur la scène intérieure et dans l'environnement sous-régional), de leur influence sur les intérêts individuels et de la collectivité et des perspectives que ces forces et leurs influences ouvrent sur l'avenir du Burundi.

2. Définir un plan de paix général qui inclut des mécanismes à mettre en œuvre pour offrir à court terme aux Burundais des garanties égales de protection de leurs droits fondamentaux communs et les rôles respectifs du gouvernement burundais, de la société civile et - le cas échéant - de la communauté internationale dans la mise en œuvre de ce plan de paix :

Mener des débats francs, profonds et coordonnés et des travaux sur les thèmes suivants :

- 2.1 Accès et contrôle du pouvoir et mécanismes de défense des droits fondamentaux : cadre institutionnel, lois, forces de défense et de sécurité.
- 2.2 La Justice : réforme, prévention et répression du génocide, des crimes de guerre et de la violence, rôle dans la réconciliation nationale.
- 2.3 Les actions et programmes d'accès équitable aux ressources nationales, diversifications des sources de revenus autres que l'Etat, lutte contre la pauvreté et les disparités.
- 2.4 La promotion d'une société civile responsable en vue de faire passer le Burundais d'une citoyenneté passive à une citoyenneté active.

Observations et recommandations

**adoptées en plénière par les participants aux Consultations
au sein de la société civile sur le processus de paix**

REFORMES INSTITUTIONNELLES

Observations

1. ***Le bien et la volonté du peuple sont le fondement de l'autorité des pouvoirs publics.***
2. La possibilité pour tout citoyen de participer à la direction des affaires publiques de son pays, par le libre choix de ses dirigeants et des décisions intéressant la collectivité, est un facteur d'harmonie sociale et de paix.
3. Les Burundais doivent avoir la possibilité ***d'exercer autant de fois que de besoin ce droit par le vote basé sur le principe « un homme, une voix »***. En privant les citoyens de l'exercice de ce droit, le pouvoir, lui-même privé de sa source de contrôle, s'expose à des abus et des débordements.
4. Toutefois, le libre choix qui n'est pas basé sur des ***valeurs partagées par-delà les clivages*** expose également la société à des dérives graves.
5. Au Burundi, ***la nécessité d'éviter les deux écueils impose la recherche d'un compromis sur l'expression réelle de la souveraineté populaire. Toutefois, tout compromis, quel qu'il soit, doit sauvegarder le principe républicain d' « un homme, une voix »***. Ce compromis peut consister à revêtir ce droit de vote de modalités pratiques et de techniques d'application (direct-indirect / uninominal-plurinominal, etc.) qui soient déterminées par l'objet, l'enjeu et le contexte du vote.
6. La période de transition devrait favoriser l'émergence de valeurs démocratiques au sein de la population, promouvoir le débat sur des questions politiques en vue d'amener la population à baser son appréciation des candidats sur les programmes de développement présentés et non sur leurs origines.
7. La politisation de l'administration et les nominations qui ne se basent pas sur des critères de transparence et de compétence nuisent à l'efficacité et la stabilité de l'administration.

Les mécanismes proposés concernent une phase de transition et au-delà, c'est-à-dire lorsque le pays pourra pleinement appliquer les principes démocratiques universels sans risques de dérapage ethnique ou autre.

Recommandations

Face à ces constats, les participants aux Consultations au sein de la société civile font les recommandations suivantes en vue de promouvoir une bonne gouvernance et une paix juste et durable au Burundi :

1. Dépolitiser l'administration de la direction générale jusqu'à la base.
2. Donner un contrat-programme aux responsables des administrations et faire l'évaluation de ces derniers sur base de ce contrat-programme.
3. Sensibiliser et faire connaître aux populations leurs droits afin de limiter les abus de l'administration.
4. Promouvoir l'élection des responsables au niveau de l'administration territoriale à la base : administrateurs, chefs de zone, chefs de secteur, etc.
5. Mettre en place une Ecole Nationale d'Administration pour former les cadres de l'administration et les futurs responsables - hommes et femmes - du pays.
6. Réévaluer les mécanismes d'arbitrage en cas de conflits entre les hautes institutions du pays.
7. En attendant que le peuple burundais se sente prêt à élire au suffrage universel direct en transcendant les solidarités sectaires, élire le Président de la République par un vote universel indirect. Il serait élu par un comité ou une assemblée de représentants, eux-mêmes élus.
8. Mettre sur pied un service spécialisé pour analyser les candidats présentés aux postes les plus élevés de l'Etat sous plusieurs aspects : aptitude physique, aptitude intellectuelle, intégrité, moralité, etc.
9. Procéder à des consultations au moment de la nomination aux postes d'administration et dans la mesure du possible, favoriser les promotions internes afin d'encourager la carrière professionnelle.

DEVELOPPEMENT INTEGRE : DISPARITES REGIONALES ET SEXO-SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI

Recommandations

1. Pour casser le cycle de violence (institutionnelle, insurrectionnelle et répressive) constaté dans le pays, il faudrait promouvoir la bonne gouvernance et spécialement, l'équité en matière de développement.
2. Pour arriver à un développement humain durable qui épanouit chaque Burundais, qui valorise et met à contribution les ressources de tout un chacun, il faudrait mettre en place un système de développement intégratif, participatif et endogène, centré sur la personne humaine, en tant que finalité du développement.
3. En matière de domaines d'intervention, il faut prendre en priorité les besoins essentiels de la population :
 - les besoins primaires (nourriture, logement, etc.);
 - les besoins sociaux, culturels et économiques.
4. Les hommes doivent reconnaître l'importance de la femme dans le développement et l'accepter comme son égal.
5. En matière d'intégration, conformément aux dispositions internationales contre toutes formes de discrimination, l'adoption par l'Etat burundais de mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les groupes défavorisés et les autres ne doit pas être considérée comme un acte de discrimination et doit être encouragée. Mais ces mesures ne doivent en aucune façon avoir pour conséquence le maintien de normes inégales ou distinctes. Ces mesures doivent être abrogées dès que les objectifs en matière d'égalité de chances et de traitement ont été atteints. Ces mesures s'imposent particulièrement pour les Batwa.
6. En matière de distorsions régionales, l'Etat devrait mettre en place un programme de rééquilibrage basé sur les normes internationales du développement et la qualité des services, en renforçant davantage la planification sectorielle.
7. En vue d'accélérer le développement intégré, la Consultation recommande à la société civile de s'impliquer totalement dans la préparation des projets de développement en contribuant à l'identification des besoins, des potentialités, des stratégies pour les transmettre aux acteurs et décideurs, tant publics que privés, à tous les niveaux.
8. Concernant la solidarité internationale et le droit des peuples au développement, la coopération bilatérale et multilatérale devrait reconsidérer ses critères d'affectation de ressources en tenant compte de l'impact de la pauvreté sur la violence dans les pays à faibles ressources.

9. Pour rendre accessibles les messages de développement, la Consultation recommande d'adapter et de traduire les outils de communication en kirundi, la langue nationale.
10. L'inaccessibilité aux micro-crédits est due entre autres à l'absence de projets bancables. Dans le cadre de l'appui institutionnel, l'Etat et la coopération devraient mettre en place un mécanisme d'appui à l'élaboration des projets au profit de la société civile.
11. En vue de promouvoir un développement intégral qui prend en compte tous les aspects de la personne humaine, y compris les aspects culturels et spirituels, la Consultation recommande de promouvoir les valeurs et expressions culturelles et religieuses auxquelles les Barundi sont attachés.
12. La Consultation recommande que l'Etat supprime tous les obstacles à la scolarisation primaire et universelle.

SECURITE

Observations

1. Dans tout Etat, la sécurité des citoyens et du peuple, sans discrimination aucune, est un des fondements de l'institution des forces de l'ordre et de sécurité.
2. Depuis l'Indépendance, l'histoire du Burundi a été émaillée de violents événements socio-politiques. Ces événements entraînent et continuent à entraîner la mort de plusieurs milliers de personnes. D'année en année, ces crises ont aiguisé un profond besoin de sécurité des Burundais qui s'est traduit par d'âpres rivalités sur les institutions garantissant le mieux, à leurs yeux, leurs intérêts fondamentaux, à savoir les forces de l'ordre et de sécurité. En 36 ans d'indépendance et face à l'incapacité des mécanismes institutionnels à réguler sainement le jeu des rivalités politiques et régler pacifiquement et légalement les conflits d'intérêt, l'armée a toujours joué un rôle de premier plan, d'une part dans l'issue des rapports de force entre les différents protagonistes et d'autre part dans le contrôle et le maintien de certaines positions de pouvoirs et de privilèges.
3. De ce fait, au-delà de la conquête des plus hauts postes de responsabilité politique, les intérêts se déchirent de plus en plus manifestement autour du contrôle des forces de l'ordre et de sécurité qui, pour de nombreux Hutu et Tutsi, constituent les véritables leviers et foyers du pouvoir et les principaux garants de la protection de leurs droits les plus fondamentaux, dont le droit à la vie.
4. Chaque partie trouve dans le passé récent et dans le présent de nombreux *faits réels* qui nourrissent sa crainte de voir ces forces être maintenues dans leur état et leurs fonctions actuelles ou être soumises à des changements brusques dans leur composition et/ou leur commandement. Pour les uns, ces craintes sont inspirées par la propension de ces forces, spécialement en situation de guerre, de rivalités ou de hautes tensions politiques, à commettre des crimes graves (massacres de populations civiles, arrestations et détentions arbitraires, interventions arbitraires et violentes dans le fonctionnement des institutions) plus particulièrement à l'endroit des Hutu. Ces craintes sont surtout renforcées par le fait que ces crimes sont trop souvent couverts d'une impunité révélatrice de réseaux de solidarités négatives et néfastes au sein des corps armés. Pour les autres, ces craintes s'inspirent aussi, d'une part de massacres à caractère génocidaire tentés ou perpétrés contre les Tutsi, dans certains cas sous la supervision de responsables administratifs et politiques, d'autre part de l'absence de volonté et de l'incapacité des responsables des mouvements de rébellion armée à contrôler leurs combattants. Egalement, ces craintes sont surtout renforcées par le fait que ces massacres semblent trouver légitimité auprès de certains responsables, en particulier dans l'élite hutu. D'où la peur que ces forces de l'ordre et de sécurité, placées sous le contrôle ou le risque de contrôle dominant ou exclusif des Hutu, n'assurent plus leur sécurité physique, poursuivent le dessein avoué ou inavoué de les tenir sous une domination injuste voire, de les exterminer.

5. La sécurité des Burundais constitue un sujet primordial dans le débat sur le processus de paix. Dans le cadre du dialogue tant interne qu'externe développé sur cette épineuse question depuis plusieurs décennies, plusieurs revendications ont été formulées pour répondre en fin de compte à la préoccupation et au besoin légitime de sécurité des Burundais. A ce jour, aucun consensus n'a pu être établi sur la politique et les mesures qui rendraient réellement, effectivement et définitivement ces forces de l'ordre et de sécurité rassurantes et protectrices pour tous et de manière égale.
6. Toutefois, il apparaît de part et d'autre que la composition ethnique et/ou régionale des membres des forces de l'ordre et de sécurité importerait peu si celles-ci étaient capables de démontrer leur volonté et leur capacité à accomplir leur mission de défense et de protection des citoyens et des institutions en transcendant les clivages sectaires.
7. Dans ce sens, toute proposition, toute revendication concrète à formuler sur cette question doit viser à *assurer, même au prix de risques à encourir, un changement positif, durable, effectif et palpable - à court terme - dans le fonctionnement des forces de l'ordre et de sécurité, qui se répercute de manière égale sur le sentiment de sécurité des Burundais et sur les relations de confiance entre les forces de l'ordre et de sécurité et les composantes ethniques de la population burundaise.*
8. *Le statu quo actuel est injuste envers tous les Burundais, mais davantage envers les Hutu.* Toute politique, toute mesure visant à changer positivement ce statu quo qui ne pourrait pas être mise en application ou qui ne produirait aucun résultat sur la volonté des Burundais à être protégés de manière égale couvrirait et maintiendrait en état un statu quo injuste et pousserait des Burundais à persister ou recourir à la voie de la violence armée pour obtenir satisfaction à leurs besoins de sécurité.
9. Parallèlement, la persistance des crimes graves perpétrés par les divers mouvements de la rébellion armée contre les populations civiles, en particulier les Tutsi, est de nature à fonder et cultiver la méfiance des Tutsi.

Recommandations

Compte tenu des constats qui précèdent, les participants aux « Consultations au sein de la société civile sur le processus de paix » recommandent :

1. que les forces armées burundaises, les mouvements de la rébellion armée et toutes autres forces combattantes au Burundi, sur et hors du territoire burundais, déclarent un cessez-le-feu pour mettre un terme aux violences qui ravagent le pays depuis bientôt cinq ans et pour favoriser la reprise d'un dialogue constructif pour la mise en œuvre d'un réel processus de paix et de développement démocratique au Burundi ;
2. la mise en œuvre de mesures énergiques visant à assurer une *répression rapide et effective* des crimes de guerre et des abus passés, présents et futurs perpétrés tant par les éléments des forces de l'ordre et de sécurité que par les mouvements de la rébellion armée ;

3. la traduction et le jugement *devant des juridictions civiles* - et non militaires - des militaires présumés coupables d'infractions de droit commun (massacres, viols, vols, pillages, etc.) et la publicité - y compris par la voie des médias tant publics que privés - des audiences et des jugements rendus dans ce cadre ; les juridictions militaires conserveraient leur compétence pour les infractions à la discipline et aux règles spécifiquement militaires (désertion, refus d'obéissance, perte d'arme, etc.) ;
4. l'institution de *commissions mixtes d'enquêtes* sur les violations de droit, en particulier les plus graves (massacres, pillages, destructions méchantes, détentions et séquestrations arbitraires, etc.) imputées aux forces de l'ordre et de sécurité ou aux rebelles et l'octroi par les pouvoirs publics de facilités d'enquêtes ;
5. *la production et la diffusion large des résultats des enquêtes* effectuées ainsi que la prise de sanctions fermes, judiciaires (servitude pénale) ou politiques (limogeage des hauts cadres du commandement) contre les responsables à tous les niveaux des infractions et crimes perpétrés ou, s'agissant des coupables de la rébellion, de les remettre sans délai à la disposition de la Justice burundaise ou internationale ;
6. la mise sur pied au niveau de la société civile burundaise de *structures et de cadres de collecte, d'échange et de diffusion de l'information sur ces violations de droits de la personne humaine* pour publiquement mettre à l'épreuve la volonté et la capacité, tant des forces de l'ordre et de sécurité burundaises que des groupes rebelles armés de prévenir, contenir et réprimer les infractions et crimes graves perpétrés dans un corps armé ;
7. la réforme et le renforcement des politiques d'information et de formation civique des membres des forces de l'ordre et de sécurité sur leur mission et l'éthique qui lui est attachée ;
8. l'information du public sur le cadre déontologique des forces de l'ordre et de sécurité ;
9. que le recrutement au sein des forces de l'ordre et de sécurité s'effectue en toute transparence et selon une procédure unique, dépouillée de toute étape et de toute épreuve susceptible de brimer ou de diminuer les chances d'accès des ressortissants d'une ethnie ou d'une région par rapport à d'autres ;
10. si des changements positifs se manifestaient à court terme dans la capacité des forces de l'ordre et de sécurité à protéger tous de manière égale, de ne pas faire référence à l'appartenance ethnique ou l'origine régionale dans le recrutement au sein des forces de l'ordre et de sécurité *dans le but de promouvoir chez les Burundais un sens national du devoir et de la solidarité, transcendant les clivages et les alliances sectaires, en particulier ethnistes et régionalistes* ;
11. la *poursuite du Service Militaire Obligatoire (S.M.O.)*, en tant que service visant à renforcer le sens civique du Burundais et sa capacité à défendre son pays et ses concitoyens, en développant parallèlement la capacité des institutions de gestion du S.M.O. à cultiver et manifester elles-mêmes un sens civique, au-dessus des clivages et des alliances sectaires et en élargissant en cas de besoin la base de recrutement ;

12. la mise en œuvre de mécanismes et de mesures visant à *rendre les forces de l'ordre réellement apolitiques* ;
13. la définition, la mise en œuvre et la publicité d'une *politique d'émulation au sein des forces de l'ordre et de sécurité* destinée à citer à l'honneur et encourager les membres des forces de l'ordre et de sécurité qui se distinguent dans l'accomplissement impartial et efficace de leur mission ;
14. une *plus grande rotation des effectifs au sein des forces de l'ordre et de sécurité* par la détermination et le respect des termes de carrière de ses membres et leur départ en retraite;
15. la prise de mesures d'accompagnement destinées à *préparer la retraite des membres des forces de l'ordre et de sécurité et leur reconversion professionnelle* ;
16. le renforcement des moyens alloués aux forces de police, notamment pour *éviter que les forces de défense s'investissent dans la mission des forces de sécurité* ;
17. en concertation avec les Etats voisins, le développement d'une *approche régionale des questions de défense et de sécurité* ;
18. *à court terme, l'évaluation, l'identification, la proposition et l'application de nouvelles mesures pacifiques et démocratiques qui garantiraient davantage des chances de changement réel et concret, si sur le terrain, aucun changement significatif n'était perceptible dans les conditions de sécurité des Burundais et dans la nature de leurs rapport avec les forces de l'ordre et de sécurité et les groupes rebelles armés.*

JUSTICE ET IMPUNITE

Observations

1. Les justiciables sont en général dans le besoin d'éléments d'orientation pour mener les démarches et suivre les procédures relatives à leurs affaires judiciaires.
2. Dans le contexte actuel, l'assistance judiciaire de l'Etat, et parfois de la société civile, aux nécessiteux constitue une contribution indispensable au bon fonctionnement de la justice et à la réconciliation nationale.
3. Les structures d'écoute et d'orientation judiciaire dont dispose la société civile rendent des services importants mais elles ont une faible capacité d'accueil, sont peu nombreuses et peu connues du public. Il est nécessaire de multiplier, et si possible, de généraliser ces structures à travers tout le pays.
4. La mauvaise gestion, la malversation économique, les détournement de fonds publics, etc..., constituent un frein au développement et des sources de conflit dans la société. Pareilles infractions et crimes à caractère économique se développent davantage là où l'information est peu ou mal collectée et/ou là où elle circule mal.
5. Les actes de violence, d'abus d'autorité ou d'abus militaire ont tendance à se couvrir par le mensonge ou par la limitation de la liberté d'expression et d'accès à l'information. En cette matière par ailleurs, l'information vérifiée et sa publicité constituent des facteurs d'assainissement, face aux situations d'injustice ou de conflit.
6. Il est nécessaire que la société civile s'organise pour recueillir des informations sur les violations des droits de la personne, y compris les excès militaires et de l'administration, les détournements de fonds publics et autres infractions économiques, de même que sur les actes de patriotisme ou de civisme exemplaires. La publicité des faits positifs, des actes civiques ou humanitaires posés par les citoyens, les Bashingantahe, les militaires permettrait une appréciation juste des situations par l'opinion publique.
7. Il est impérieux d'encourager les acteurs et observateurs du passé à témoigner sur l'Histoire du Burundi en toute franchise et honnêteté, pour permettre d'en éclairer les périodes critiques et d'établir définitivement la lumière sur les nombreux faits et événements responsables des divisions actuelles. La réconciliation nationale peut passer par la Vérité mise à jour à la faveur de ces témoignages, courageux et véridiques, devant l'Histoire, qui favoriseront l'émergence d'une nouvelle conscience.

Recommandations

Recommandent :

1. de développer des initiatives d'éducation aux valeurs de paix, de justice et de réconciliation en ayant cependant soin d'éviter d'utiliser des images de violences, pour éduquer à la paix - utiliser les images positives ;
2. de généraliser l'éducation civique, en introduisant l'information et la formation aux droits de la personne humaine ; d'informer et de former la population sur les droits de l'homme (produire des livres en kirundi et des pancartes) ;
3. d'accorder la priorité aux crimes de sang dans le traitement des dossiers judiciaires ;
4. l'identification et le jugement des présumés coupables et l'exécution des jugements, sans considération de l'origine des victimes et des présumés coupables mais dans le respect du droit à la vie ;
5. que certains délits et infractions à la loi reviennent prioritairement à la justice gracieuse ;
6. l'exhortation de l'administration à la base à reconnaître l'autorité de la justice gracieuse ;
7. la diligence dans la manière de choisir et d'investir les Bashingantahe étant donné l'importance de la responsabilité de la mission qu'ils ont à assumer : rendre la justice ; il faudra choisir et investir des personnes intègres ;
8. l'harmonisation des sanctions au niveau des entités administratives (provinces, communes) en référence aux pratiques des juridictions dont relèvent les Bashingantahe ;
9. de décourager les exactions et les actes de torture qui cultivent la haine, discréditent et dévalorisent les corps et les forces qui en sont responsables ;
10. de soutenir les programmes d'assistance judiciaire, de promouvoir leur expansion et d'informer la population de leur existence ;
11. que la société civile burundaise conçoive des mécanismes pour promouvoir les défenseurs judiciaires (les fondés de pouvoir), autres que les avocats pour pallier l'insuffisance de ces derniers ;
12. de poursuivre et d'acheminer au plus vite à son terme le débat sur l'héritage des femmes.
13. considérant la nécessité vitale, pour la nation burundaise, de clôturer le contentieux historique relatif aux cycles de violences et d'assumer son Histoire, la mise sur pied d'une « *commission Vérité* » pour établir la vérité des faits, faciliter la dynamique de la reconnaissance de la culpabilité et du pardon ; Cette commission, à caractère national, n'aurait pas de compétence judiciaire répressive ;
14. de mettre sur pied une commission d'enquête (nationale et internationale) pour déterminer les auteurs et les responsabilités des crimes graves perpétrés dans l'histoire du Burundi ;

- 15.** d'informer la population sur les crimes perpétrés et leur jugement ;
- 16.** d'entreprendre des actions de réconciliation en direction de la population ;
- 17.** de renforcer les moyens de l'appareil judiciaire ;
- 18.** de mener des actions de concertation avec des organisations de la société civile d'autres pays pour favoriser la création d'un Tribunal Pénal International pour le Burundi ;
- 19.** de mener des actions visant à lutter contre l'injustice structurelle à tous les niveaux de la société ;

LA SOCIETE CIVILE

Observations

1. Une des missions de la société civile est d'améliorer la participation active, libre et responsable des citoyens à la vie publique de leur pays.
2. Tous les citoyens, sans distinction aucune, ont besoin de formation civique initiale et/ou permanente. Des actions peuvent être organisées pour des groupes spécifiques (scolarisés, militaires, leaders des associations, fonctionnaires, analphabètes, jeunes,...).
3. La multiplicité des médias est un avantage. Elle permet la diversité des moyens d'accès à l'information.
4. Les médias constituent un moyen de pression pour dénoncer et particulariser certains faits. Ils constituent un outil d'éducation.
5. La presse burundaise est à prédominance urbaine et francophone. Elle est tournée vers l'étranger.
6. Les médias burundais sont financièrement dans une situation de dépendance financière défavorable à l'indépendance et à l'autonomie de leur programme d'information.
7. La déformation des informations due entre autres à une présence insuffisante sur terrain pose le problème des moyens d'investigation à la disposition des professionnels de l'information.
8. L'information de presse est dominée par les informations à caractère politique et événementiel. Les informations couvrant les domaines sociaux, économiques, culturels et scientifiques sont négligées voire, ignorées.
9. Dans le passé récent, la presse burundaise, en particulier la presse écrite privée, a eu tendance à développer une agressivité excessive, en dehors de toute norme déontologique, au détriment du droit des gens à une information objective.
10. La population n'a pas suffisamment accès aux médias pour exprimer librement ses points de vue.
11. Les syndicats des travailleurs éprouvent des difficultés à poser les problèmes autrement que sous l'angle politique.
12. Les associations constituent une force pouvant constituer, si elles sont bien organisées, un véritable contre-pouvoir au niveau local et intermédiaire.

13. La population doit renforcer son engagement dans le processus de développement parallèlement au désengagement de l'Etat dans certains secteurs de la production.
14. Les syndicats sont financièrement dépendants. Ils subissent la pression du Gouvernement. Le mouvement syndical est jeune et par là, manque d'expérience.
15. Les syndicats sont sans programme connu et sans moyens. Ils ne définissent pas convenablement leurs objectifs et ne parviennent pas à mobiliser en leur faveur - comme il se devrait - les cotisations de leurs membres.
16. La plupart de leurs membres sont économiquement faibles.
17. Les leaders de la société civile ont en général un complexe d'infériorité vis-à-vis des politiciens et hésitent à développer des interactions d'influence réciproque avec eux.
18. Les associations accusent une forte dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur.
19. Les associations sont généralement mal organisées.
20. Elles agissent souvent isolément et de manière dispersée.

Recommandations

Compte tenu des constats qui précèdent, les participants aux « Consultations au sein de la Société Civile sur le processus de paix » recommandent :

1. l'indépendance du mouvement associatif par rapport aux intérêts partisans ;
2. le renforcement du mouvement associatif, notamment par des actions communes concrètes pour leur développement et le processus de paix et encourager la convergence des idées ;
3. que des actions à buts formatifs, tels que des ateliers de réflexion, de formation et de concertation, soient initiées pour les leaders des associations et pour toute la population (scolarisée et non scolarisée) ;
4. l'organisation de réunions sur différents thèmes essentiels comme la définition et le rôle de la société civile, les droits de la personne humaine, la résolution pacifique des conflits, la gestion participative des associations et des réunions, etc. ;
5. la mise sur pied et la mise en œuvre de mécanismes de financement propres aux médias pour qu'ils soient plus libres ;
6. la promotion de la diffusion d'informations en kirundi ;
7. la définition et la mise en œuvre par l'Etat d'une politique de promotion des médias, privés en particulier ;

8. d'amener le Gouvernement à prendre en compte les avis de la société civile, avant la prise des décisions publiques, en particulier celles à caractère national ;
9. l'initiation d'une culture de la paix par la justice, notamment par le développement et le renforcement des initiatives telles que « Justice et Paix » des diocèses catholiques ;
10. que la société civile renforce ses capacités organisationnelles pour jouer efficacement son rôle de contrepoids vis-à-vis des pouvoirs publics et qu'elle crée des cadres opérationnels de concertation, de collaboration et d'actions communes ;
11. aux composantes du mouvement associatif de privilégier dans leurs actions une vision à long terme concrétisée par des programmes cohérents ;
12. la promotion et l'organisation d'activités de formation et d'information des composantes du mouvement associatif ;
13. la restructuration des associations de manière à assurer leur indépendance matérielle et financière ;
14. la promotion de projets générateurs de revenus pour l'autofinancement et l'auto-prise en charge des associations ;
15. la fixation de montants de cotisations au sein des associations qui soient proportionnés aux moyens de leurs membres ;
16. l'élaboration et la publication de manuels (en kirundi et en français) sur les valeurs, les doctrines, les méthodes d'action et le rôle des associations sans but lucratif ;
17. la mise en chantier rapide d'un répertoire commenté indiquant clairement l'organisation, le domaine, l'expérience et les capacités d'intervention des associations ainsi que les buts, principes et valeurs fondamentales partagées en leur sein ;
18. l'adoption d'un cadre légal favorable au développement du mouvement associatif ;
19. l'instauration d'une bonne gouvernance au sein des associations sans but lucratif ;
20. l'organisation d'autres journées de « Consultations au sein de la Société Civile » sur le processus de paix qui sont nécessaires pour approfondir et élargir la consultation sur ce thème.

**PROGRAMME DES
CONSULTATIONS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU BURUNDI**

organisées par la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

(Gitega, 7 - 10 octobre 1998)

Mardi 6 octobre 1998

A partir de 15 h 00 : Arrivée et installation des invités au Centre d'accueil des Sœurs Benetereziya de Gitega
15.00 - 19.15 : Quartier libre
19.30 : Dîner

Mercredi 7 octobre 1998

08.00 - 08.30 : Arrivée et installation des invités et des participants dans la salle de conférence du Centre d'accueil des Sœurs Benetereziya
08.30 - 08.45 : **OUVERTURE DES CONSULTATIONS**
Christophe SEBUDANDI, Président de la Ligue ITEKA
08.45 - 09.00 : Pause
09.00 - 09.30 : ***Présentation du 1^{er} thème : REFORME DES INSTITUTIONS***
Fidèle RURIHOSE, Vice-Président de la Fondation pour l'Unité, la Paix et la Démocratie
Modérateur : Christophe SEBUDANDI, Président de la Ligue ITEKA
09.30 - 10.30 : Débat en plénière
10.30 - 12.30 : Travaux en commissions
12.30 - 14.30 : Pause-déjeuner et repos
14.30 - 15.00 : Rapport des commissions en plénière
15.00 - 15.45 : Débats et recommandations
15.45 - 16.00 : Pause
16.00 - 16.30 : ***Présentation du 2^{ème} thème : DEVELOPPEMENT INTEGRE : DISPARITES REGIONALES ET SEXO-SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT AU BURUNDI***
Joseph NTANYOTORA, Directeur général du Fonds de Développement communal, Consultant
Modérateur : Christophe SEBUDANDI, Président de la Ligue ITEKA
16.30 - 17.00 : Débat en plénière sur l'exposé
17.00 - 18.00 : Travaux en commissions et fin de la session du jour

Jeudi 8 octobre 1998

- 08.30 - 09.00 : Rapport des commissions en plénière
09.00 - 09.45 : Débat et recommandations
09.45 - 10.00 : Pause
10.00 - 10.30 : Introduction à des travaux en commissions sur le 3^{ème} thème :
SECURITE par Louis-Marie NINDORERA, Secrétaire
exécutif de la Ligue ITEKA
Modérateur : Rémi NAHIMANA, Eglise catholique
Diocèse de Bujumbura
10.30 - 12.30 : Travaux en commissions
12.30 - 14.30 : Pause-déjeuner et repos
14.30 - 16.00 : Rapport des commissions en plénière
16.00 - 18.00 : Débat et recommandations

Vendredi 9 octobre 1998

- 08.00 - 08.15 : Introduction à des travaux en commission sur le 4^{ème} thème :
LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE
PROCESSUS DE PAIX par Louis-Marie NINDORERA, Secrétaire
exécutif de la Ligue ITEKA
08.15 - 08.30 : **INTEGRATION DES GROUPES DEFAVORISES DANS**
LE PROCESSUS DE PAIX par Pasteur Emmanuel KAGABO,
A.P.G.D.
Modérateur : Joseph BIGIRUMWAMI, C.I.E.D.
08.30 - 09.30 : Travaux en commissions
09.30 - 10.30 : Rapport des commissions en plénière
10.30 - 11.45 : Débat et recommandations
11.45 - 12.15 : Présentation du 5^{ème} thème : **JUSTICE ET IMPUNITE**
par M^{re} François NYAMOYA
Modérateur : Louis-Marie NINDORERA, Secrétaire exécutif de la
Ligue ITEKA
12.15 - 12.45 : Débat en plénière
12.45 - 14.30 : Pause-déjeuner et repos
14.30 - 16.00 : Travaux en commissions
16.00 - 18.00 : Débat et recommandations
18.00 - 18.15 : Mise sur pied d'un comité de rédaction des recommandations et d'un
plan d'action global pour le suivi et la mise en œuvre des
recommandations

Samedi 10 octobre 1998

- 09.30 - 11.00 : Lecture et analyses individuelles des recommandations
11.00 - 14.15 : Débat, amendement et adoption en plénière des recommandations
issues des « Consultations au sein de la société civile sur le processus
de paix »
14.15 - 14.20 : Mise sur pied du comité de suivi
14.20 - 14.30 : **CLOTURE DES CONSULTATIONS**
par Christophe SEBUDANDI, Président de la Ligue ITEKA
14.30 - 14.40 : Evaluation écrite de la « Consultation » par les participants »
15.00 : Départ des invités

« CONSULTATIONS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LE PROCESSUS DE PAIX »

(Gitega, 7 - 10 octobre 1998)

organisées par la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Liste des participants par ordre alphabétique

| NOMS ET PRENOMS | ORGANISATIONS /ASSOCIATIONS | Adresses (Province, commune, Téléphone, Boîte postale) |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 1. BACAMURWANKO Macaire | Association Nationale pour la Communication et l'Education aux Droits de l'homme (A.C.E.D.H.) | Tél. : 235367 ou 210303 Fax : 210301 BP : 1253 - Bujumbura |
| 2. BANDEREMBAKO Numérien | Eglise catholique - Diocèse de Bubanza | Lycée communal de Mabayi BP : 650 - Cibitoke |
| 3. BARAKEKENWA Mathilde | Vie Nouvelle pour la Réconciliation (V.N.R.) Archidiocèse de Gitega | Archidiocèse de Gitega Tél. : 040 2160 BP : 118 - Gitega |
| 4. BIGIRIMANA Eraste | Eglise épiscopale - Diocèse de Gitega | Tél. : 040 2247 ou 040 2525 BP : 23 - Gitega |
| 5. BIGIRUMWAMI Joseph | C.I.E.D. (Centre d'Information et d'Etudes pour le Développement) et Centre Tradition et Modernité - Burundi Buhire | Tél. : 221487 (Rés.) Tél. : 218820 (C.I.E.D.) BP : 1668 - Bujumbura |
| 6. BIZABITYO Bernadette | Eglise catholique - Archidiocèse de Gitega | Paroisse Mumuri Commune Makebuko BP : 118 - Gitega |
| 7. BIZIMANA Oswald | Ligue SONERA | Tél. : 040 2028 BP : 166 - Gitega |
| 8. BUNUNAGI Clémence | Eglise catholique - Commission Justice et Paix | Ecole sociale de Gitega Tél. : 040 2189 BP : 39 - Bujumbura |
| 9. GAHUNGU Arthémon | Eglise catholique de Nyabiraba Archidiocèse de Gitega | BP : 118 - Gitega |
| 10. GAHUNGU Samson | Eglise Evangélique des Amis du Burundi (E.E.A.) | Magarama - Gitega ou - Tél. : 216255 BP : 1198 - Bujumbura |
| 11. HATUNGIMANA Joséphine | Vie Nouvelle pour la Réconciliation (V.N.R.) - Archidiocèse de Gitega | Archidiocèse de Gitega Tél. : 040 2160 BP : 118 - Gitega |
| 12. KAGABO Emmanuel | Association pour la Promotion des Groupes Défavorisés (A.P.G.D.) | BP : 6040 - Bujumbura Tél. : 229699 |
| 13. GAHOMA Jean | Association Burundaise Des Consommateurs (A.BU.CO. - Gitega) | BP : 118 - Gitega |

| NOMS ET PRENOMS | ORGANISATIONS /ASSOCIATIONS | Adresses (Province, commune, Téléphone, Boîte postale) |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14. KANA Pascasie | Opération d'Appui à l'Auto-Promotion (O.A.P.) & Association des Femmes de la Commune Kanyosha (A.F.C.KA.) | 34, Rue Mosso BP : 560 - Bujumbura Tél. : 211788 / Fax : 211789 e-mail : oap@cbinf.com |
| 15. KUBWUMUREMYI Patience | Association Burundaise pour le Maintien de l'Unité au sein des Jeunes (A.B.JE.) | C/O CPAJ, avenue Bututsi n° 25, Rohero II, BP : 6124 - Bujumbura Tél. : 219645 |
| 16. NAHIMANA Rémi | Eglise catholique Diocèse de Bujumbura | C.E.A.L. - BP : 690 Bujumbura - Tél. : 227912 |
| 17. NDABEMEYE Gérard | Solidarité pour les Familles des Prisonniers (SO.FA.PRI.) | BP : 350 - Gitega Tél. : 040 2195 |
| 18. NDABUBAHA Gabriel | Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) | Institut de Géographie du Burundi (IGEBU) - BP : 34 - Gitega |
| 19. NDAGIJIMANA Geoffrey | Union des Eglises Baptistes du Burundi (U.E.B.) | BP : 291 - Bujumbura Tél/fax : 232362 |
| 20. NDAYATUKE Clémence | Eglise de Pentecôte de Gitega | Paroisse Nyabiraba - Gishubi BP : 118 - Gitega |
| 21. NDMUBAKUNZI Jeanne-Françoise | Eglise épiscopale Diocèse de Gitega | BP : 23 - Gitega Tél. : 040 2525 |
| 22. NDORICIMPA Thérèse | C.D.F. - Gitega | Gitega ou C/O BP : 6663 - Bujumbura Tél. : 040 2023 |
| 23. NIKOYANDOYE Bonaventure | Association Burundaise des Consommateurs (A.BU.CO. - Bujumbura) | Musaga - Bujumbura Tél. : 212303 (Rés.) 234804 (Bur.) |
| 24. NIMBONA Renée | Comité Provincial des Femmes de Gitega | BP : 96 - Gitega Tél. : 0402535 (Rés.) 0402030 (Bur.) |
| 25. NINDORERA Louis-Marie | Ligue ITEKA | 29, avenue de la Mission BP : 177 - Bujumbura Tél. : 228636 ou 211623 (Bur.) Fax : 220004 (Bur.) E-mail : iteka@cbinf.com |
| 26. NISUBIRE Suzanne | Comité Provincial des Femmes de Gitega | BP : 127 - Gitega Tél. : 040 2113 (Rés.) 0402138 (Bur.) |
| 27. NKURUNZIZA Fabien | Action Chrétienne - Urukundo | BP : 3183 Quartier asisatique - Bujumbura Tél. : 216142 - 232362 |
| 28. NSANZERUGEZE Eugène | Eglise catholique Diocèse de Ruyigi | Bureau pastoral D/S 119 - Ruyigi - Tél. : 276103 |
| 29. NTAHITANGIRA Ildephonse | A.C. Génocide | BP : 127 - Lycée Musinzira - Gitega - Tél. : 0402138 |
| 30. NTANYOTORA Joseph | Directeur général du Fonds de Développement communal - Consultant | BP : 597 - Bujumbura Tél. : 221957 |

| NOMS ET PRENOMS | ORGANISATIONS /ASSOCIATIONS | Adresses (Province, commune, Téléphone, Boîte postale) |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31. NTAVYO Jérémie | Association Solidarité Paysanne pour le Développement Rural Intégré (AS.SO.PA.D.I.) - Duterimbere | Buganda (Cibitoke) C/O BP : 5671 - Kinindo (Bujumbura) Tél. : 212824 / 221323 Fax : 223155 |
| 32. NTAWUYANKIRA Judith | ABAREMESHANYA | BP : 96 - Gitega Tél. : 040 2030 |
| 33. NYAMOYA François | Avocat, Consultant | Tél. : 222096 (Bur.) 228845 (Rés.) BP : 1017 - Bujumbura |
| 34. NZEYIMANA Claver | Association Burundaise des Journalistes (A.B.J.) | Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB) BP : 1900 - Bujumbura Tél. : 226121 ou 223279 |
| 35. NZEYIMANA Evariste | Association des Professeurs de l'Université du Burundi (A.P.U.B.) | BP : 1550 - Bujumbura |
| 36. RUMEZAMAGAMBO Herménégilde | Eglise catholique Diocèse de Gitega Commission Justice et Paix | Paroisse Bon Pasteur - Shatanya BP : 118 - Gitega Tél. : 040 2000 |
| 37. RURIHOSE Fidèle | Fondation pour l'Unité, la Paix et la Démocratie, Consultant | Tél. : 220793 - Fax : 220816 (Bur.) Tél. : 233891 (Rés.) |
| 38. SEBUDANDI Christophe | Président de la Ligue ITEKA | 29, avenue de la Mission BP : 177 - Bujumbura Tél. : 228636 ou 211623 (Bur.) Fax : 220004 (Bur.) E-mail : iteka@cbinf.com |
| 39. SINGIRANKABO Marie-Rosalie | Association Burundaise pour la Défense des Droits des Prisonniers (A.B.D.P.) | 4, Rue Mosso BP : 3360 - Bujumbura Tél/fax. : 217391 |
| 40. SINZINKAYO Déogratias | Vie Nouvelle pour la Réconciliation (V.N.R.) Eglise catholique Archidiocèse de Gitega | Pastorale des Ecoles Secondaires BP : 118 - Gitega Tél. : 040 2240 |
| 41. UWINTWAZA Eric | Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (C.P.A.J.) | CPAJ, 25, avenue Bututsi Rohero II, BP : 6124 - Bujumbura Tél. : 219645 |

EQUIPE D'APPUI :

| | | |
|---------------------------|---|---------------------------|
| 42. BANANI Edouard | : | Chauffeur |
| 43. KAVUMBAGU Jean-Claude | : | Rapporteur - Ligue ITEKA |
| 44. MANIRAKIZA Arthémon | : | Secrétaire |
| 45. MUJIJI Joseph | : | Logisticien - Ligue ITEKA |
| 46. NAHIMANA David | : | Rapporteur - Ligue ITEKA |

REPARTITION DES PARTICIPANTS AU SEIN DES COMMISSIONS

Groupe I

1. BACAMURWANKO Macaire (A.C.E.D.H.)
2. BANDEREMBAKO Numérien (Eglise catholique - Diocèse Bubanza)
3. **BIGIRIMANA Eraste (E.E.B. - Diocèse de Gitega), Président**
4. BIZIMANA Oswald (Ligue SONERA)
5. HATUNGIMANA Joséphine (V.N.R.-Archidiocèse de Gitega)
6. NDABEMEYE Gérard (SO.FA.PRI.)
7. NIKOYANDOYE Bonaventure (A.BU.CO.)
8. NIMBONA Renée (Comité provinciale des Femmes de Gitega)
9. NKURUNZIZA Fabien (Action Chrétienne-Urukundo)
10. NTANYOTORA Joseph, Consultant
11. **NTAWUYANKIRA Judith (Abaremeshanya), Secrétaire**
12. NYAMOYA François, Consultant
13. UWINTWAZA Eric (C.P.A.J.)

Groupe II

1. **BIGIRUMWAMI Joseph (CIED - C.T.M. Burundi Buhire), Président**
2. BIZABITYO Bernadette (Eglise catholique - Archidiocèse de Gitega)
3. **BUNUNAGI Clémence (Eglise catholique - Commission Justice et Paix - Diocèse de Gitega), Secrétaire**
4. GAHOMA Jean (A.BU.CO.)
5. GAHUNGU Samson (E.E.A.)
6. KUBWUMUREMYI Patience (A.B.J.E.)
7. NAHIMANA Rémi (Eglise Catholique - Diocèse de Bujumbura)
8. NDABUBAHA Gabriel (COSYBU - Gitega)
9. NDAGIJIMANA Geoffrey (U.E.B.)
10. NDORICIMPA Thérèse (C.D.F., Gitega)
11. NISUBIRE Suzanne (Comité provincial des Femmes de Gitega)
12. NTAVYO Jérémie (ASSOPADI)
13. RUMEZAMAGAMBO Herménégilde (Eglise catholique - Diocèse Gitega)

Groupe III

1. BARAKEKENWA Mathilde (V.N.R.-Diocèse de Gitega)
2. GAHUNGU Arthémon (Eglise Catholique - Nyabiraba)
3. KAGABO Emmanuel (A.P.G.D.)
4. **KANA Pascasie (O.A.P., A.F.C.KA.), Présidente**
5. NDAYATUKE Clémence (Eglise de Pentecôte - Gishubi)
6. NDIMUBAKUNZI Jeanne-Françoise (E.E.B., Gitega)
7. NSANZERUGEZE Eugène (Eglise catholique - Diocèse de Ruyigi)
8. NTAHITANGIRA Ildephonse (A.C. Génocide)
9. NZEYIMANA Claver (A.B.J.)
10. NZEYIMANA Evariste (A.P.U.B.)
11. RURIHOSÉ Fidèle (F.U.P.D., Consultant)
12. SINGIRANKABO Marie-Rosalie (A.B.D.P.)
13. **SINZINKAYO Déogratias (Eglise catholique - Archidiocèse de Gitega), Secrétaire**

« Consultations au sein de la société civile sur le processus de paix au Burundi »

organisées par la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Résultats de l'évaluation

34 fiches remplies et recueillies

Gitega, 7 - 10 octobre 1998

Note globale moyenne : 8.1 sur 10

| <u>I. QUALITE DE L'ACCUEIL</u> | NOTES | | | | | | | | | | OBSERVATIONS | |
|----------------------------------------------|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Lieu de déroulement des « Consultations » | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.7 / 10 |
| 2. Hébergement | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.4 sur 10 |
| 3. Restauration | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.7 sur 10 |
| 4. Autres (précisez) | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8 (propreté)+8 (déplacement assuré pour les externes)+ 8 (facilité de contact avec le personnel)+ Pas d'eau dans les chambres + 0 (pas de moment de sortie dans Gitega)+10 (déplacement)+7(déplacement) |

| <u>II. ORGANISATION et ENVIRONNEMENT DES TRAVAUX</u> | NOTES | | | | | | | | | | OBSERVATIONS | |
|-------------------------------------------------------------|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---------------------|------------|
| 1. Horaires de travail | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 6.5 sur 10 |
| 2. Climat de travail | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.2 sur 10 |
| 3. Pertinence des thèmes de réflexion | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.2 sur 10 |
| 4. Pertinence des thèmes de travaux en commissions | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.7 sur 10 |

| II. ORGANISATION DES TRAVAUX | NOTES | | | | | | | | | | | OBSERVATIONS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|---------------------|
| 1. Qualité des exposés | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 7.9 sur 10 |
| 2. Qualité des introductions aux travaux en commission | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 7.9 sur 10 |
| 3. La disponibilité des documents de travail | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 8.8 sur 10 |
| 4. Qualité de l'animation | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 7.9 sur 10 |
| 5. Qualité des participants (représentativité et diversité des groupes, des genres, des idées, etc.) | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 7.7 sur 10 |
| 6. Qualité des débats (caractère informatif, caractère contradictoire, etc.) | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 7.7 sur 10 |

Questions subsidiaires : (répondre au verso si nécessaire)

A) Quel(s) thème(s) spécifique(s) auriez-vous éventuellement souhaité ajouter aux thèmes proposés ? (Classez-les selon votre ordre d'importance)

- Le développement féminin ;
- Le développement des groupes vulnérables ;
- Définition des valeurs et principes de la société civile ;
- Education de la jeunesse en rapport avec la paix et la réconciliation ;
- Les groupes défavorisés ;
- Encadrement de la jeunesse actuelle ;
- La problématique de l'emploi et de l'éducation dans notre pays ;
- La contribution des Eglises au processus de paix ;
- La jeunesse face aux conflits burundais.

B) Quelle(s) proposition(s) concrète(s) feriez-vous pour assurer un suivi réel et efficace de ces « Consultations sur le processus de paix » ?

- La Ligue devrait organiser le suivi et demander notre contribution (organiser le suivi) ;
 - Responsabiliser les acteurs et préciser le délai d'exécution (court ou long terme) ;
 - Il faut une commission disponible. Par exemple qui s'occupe essentiellement de ça et qui donne des rapports aux parlementaires ;
 - Faire des rencontres avec les autres associations / participer aux réunions organisées par l'administration ;
 - Engager ces débats dans divers autres groupes de la société civile ;
 - Représentation des autres composantes de la société civile dans le comité de suivi et surtout l'Eglise protestante (un représentant) ;
 - Faire connaître les résultats de cette Consultation ;
 - Faire en sorte que le Comité restreint de suivi mis sur pied informe tous les participants à la Consultation du progrès de la mise en application de toutes les recommandations ;
 - Veiller à la continuité et au renouvellement dans le choix des participants aux Consultations et aux rencontres de suivi. Il faudra chaque fois inviter une partie des invités précédents pour qu'il n'y ait pas rupture d'idée à chaque Consultation ;
 - Que la Ligue ITEKA organise le comité de suivi mis sur pied.
-